

# COMMUNAUTE DE COMMUNES DE L'HUISNE SARTHOISE

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

072-247200686-20220124-D\_24\_01\_22\_04b-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 17/02/2022

Affichage : 17/02/2022

**Délibération n°24-01-2022-004**

7.5 Subventions

## EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE *Séance du Lundi 24 janvier 2022*

Date de convocation	18 janvier 2022
Date d'affichage	18 janvier 2022

Membres en exercice	55
Membres présents	39
Votants	50 (dont 11 pouvoirs)

L'AN DEUX MILLE VINGT DEUX, le 24 janvier à 18h00  
le Conseil de Communauté, légalement convoqué, s'est réuni à la Salle polyvalente à Tuffé Val de la Chéronne, sous la présidence de M. Didier REVEAU.

**Etaient présents** : 36 - M. Éric BARBIER, M. Raymond BELLENCONTRE, M. Emmanuel BOIS, M. Pascal BOURGOIN, M. Nicolas CHABLE, Mme Catherine CHANTEPIE, M. Jean-Pierre CIRON, M. Joël CIRON, Mme Christine CORMIER, M. Dominique COUALLIER, M. Alain CRUCHET, M. Arnault de CALONNE, Mme Liliane DENIS, M. Éric DESCOMBES, Mme Patricia ÉDET, M. Dominique ÉDON, M. Yves GOULLIER, M. Thierry GUÉRIN, M. Gérard GUESNÉ, Mme Cécile KNITTEL, Mme Michèle LEGESNE, M. Roland MARCOTTE, M. Jannick NIEL, M. Michel ODEAU, M. Eric PAPILLON, M. Willy PAUVERT, Mme Françoise PELLODI, M. Laurent PHILIBERT, M. Jean-Yves RENARD, M. Thierry RENVOIZÉ, M. Didier REVEAU, Mme Sylvie SEQUEIRA, M. Xavier TERRIER, M. Jean-Pierre TORCHÉ, Mme Christiane VAN RYSSEL, Mme Laëtitia VEEGAERT.

**Etaient représentés** : 3 - M. Guy CHEVAUCHER représenté par M. Philippe BLAVETTE, M. Jean DUMUR représenté par M. Joël MONCHÂTRE, Mme Nadège PIOGER représentée par M. Christophe NORMAND.

**Pouvoirs** : 11 – Mme Catherine BOSSY ayant donné pouvoir à M. Jannick NIEL, M. Régis BOURNEUF ayant donné pouvoir à M. Xavier TERRIER, M. Régis BREBION ayant donné pouvoir à Mme Christine CORMIER, Mme Amélie DANGEUL ayant donné pouvoir à M. Alain CRUCHET, Mme Marie-Line LEDRU ayant donné pouvoir à M. Xavier TERRIER, Mme Delphine LETESSIER ayant donné pouvoir à Mme Cécile KNITTEL, Mme Bénédicte MARCHAIS ayant donné pouvoir à M. Laurent PHILIBERT, M. Gaëtan THOMAS ayant donné pouvoir à M. Nicolas CHABLE, M. Didier TORCHÉ ayant donné pouvoir à M. Willy PAUVERT, Mme Sandra TRASSART-ROQUAIN ayant donné pouvoir à M. Eric PAPILLON, Mme Jeannine VENDÔME ayant donné pouvoir à M. Alain CRUCHET.

**Etaient excusés** : 5 - M. Thierry BODIN, M. Pierre BOULARD, M. Jean-Yves HERMELINE, Mme Myriam MORAND, M. José PLANS.

**Secrétaire de séance** : M. Xavier TERRIER.

# COMMUNAUTE DE COMMUNES DE L'HUISNE SARTHOISE

## TERRITOIRE D'INDUSTRIE : DOSSIER DE COOPÉRATION LEADER

Le Conseil de communauté,  
Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,  
Vu le rapport du Président,  
Après en avoir délibéré,

### PREND ACTE que :

- Le programme territoire d'industrie Vallée de l'Huisne nécessite d'en assurer son animation en s'appuyant sur les intercommunalités du Perche et de l'Huisne Sarthoise ;
- Pour assurer l'animation du territoire, il est important de souscrire à une démarche commune de coopération et de solliciter les fonds Leader s'y référant ;
- Les fonds Leader sollicités devraient prendre en charge 80% du salaire du responsable du développement territorial pour les années 2022-2023, sur la base de 0,3 équivalent temps plein (etp), pour ses missions d'animation des actions futures du Territoires d'industrie de la Vallée de l'Huisne.

**PREND CONNAISSANCE** du plan de financement sachant que 0,3 etp sur le Perche Sarthois (CC de l'Huisne Sarthoise) et 0,5 etp sur le Perche Eure-et-Loir seraient consacrés à cette mission et ce pendant 2 années (2022/2023).

DEPENSES TTC		RECETTES		%
Salaire (0,3 etp)	44 054 €	Fonds européens LEADER (coopération)	40 529 €	80 %
Frais de structure	6 608 €	Autofinancement PETR	10 133 €	20 %
TOTAL	50 662 €	TOTAL	50 662 €	100 %

**VALIDE** le projet et son plan de financement.

**AUTORISE** le Président à solliciter les fonds LEADER au titre de la coopération.

**AUTORISE** le Président à accomplir tous les actes utiles à la mise en œuvre de cette décision.

Adopté à l'unanimité

Voix pour : 50  
Voix contre : 0  
Abstention : 0

Fait et délibéré en séance publique  
Le 24 janvier 2022

Pour extrait conforme  
Le 25 janvier 2022

Le Président

M. Didier REVEAU